



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

CM-2020-134 - FINANCES COMMUNALES - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section de fonctionnement et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le compte administratif 2019 fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 5 126 032,61 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de 4 148 557,98 €

Résultats de clôture

Fonctionnement	5 126 032,61 €
Investissement	-950 184,57 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	3 757 957,62 €
Recettes d'investissement	559 584,21 €

Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement

Besoin de financement	4 148 557,98 €
Excédent de financement	<i>sans objet</i>

Concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019, proposition est faite :

- d'affecter en section d'investissement une enveloppe de 4 149 000,00 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- de reporter le solde, soit 977 032,61 €, en recettes de fonctionnement.

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 4 de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

VU le compte administratif 2019 – budget principal,

CONSIDERANT que le compte administratif 2019 fait ressortir un excès de fonctionnement de clôture de : 5 126 032,61 €.

CONSIDERANT que le compte administratif 2019 fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 4 148 557,98 €, qui se décompose en :

- un déficit d'investissement de : 950 184,57 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 3 757 957,62 €
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de : 559 584,21 €

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2019 comme suit :

- affectation d'une enveloppe de 4 149 000,00 € en investissement recettes (compte 1068)
- report du solde, soit 977 032,61 €, en fonctionnement recettes (compte 002)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 23/07/20
Affiché le : 23/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



